

**PROCES VERBAL DU CONSEIL
INSTITUT SOCIETES ET HUMANITES
LUNDI 06 DECEMBRE 2021**

Etaient présents :

Collège A – professeurs des universités ou assimilés avec voix délibérative : BALUTET Nicolas, LAMBRECHT Stéphane, MAATI Jérôme.

Collège B – autres enseignants-chercheurs ou enseignants : CARON Matthieu, DELATTRE-DESTEMBERG Emmanuelle, DESENFANS Arnaud, DEVIGNE Nicolas, POCQUET Véronique, SCHMITT Guillaume.

Collège C - BIATSS avec voix délibérative : BERNABE Yannick, BRASSEUR Elodie, CORBEHEM Marie-Christine, DEVOS Nathalie, MAES Vianney.

Collège D - Personnalités extérieures avec voix délibérative : DELPLANQUE Hervé, Le CORRE Nathalie, SAYDON Laurence.

Collège E - représentants des usagers avec voix délibérative : BRICOUT Charles.

Ont donné pouvoir :

LAGAE-VAN REETH Véronique	à	BALUTET Nicolas
LANASRI Ammaria	à	DEVIGNE Nicolas
MIXE Philippe	à	DELPLANQUE Hervé

Membres de droit et invités :

ATTAL Frédéric, BAREGE Thomas, EDART Cédric, LEBLOND Nicolas, MAUROY Hervé, MICHNIK Dorothee, RAMDANI Mohamed, RICHARDOT Valérie, SCOYEZ Sylvie.

Sont excusés :

MASSON Florent, SCHWERTER Stéphanie, LECHERF Alain, ALLARD Amandine.

Le quorum étant atteint, Hervé DELPLANQUE Président du conseil de l'ISH, ouvre la séance à 14h35 et accueille les 2 nouveaux membres élus au conseil : Nicolas BALUTET (collège A) et Arnaud DESENFANS (collège B).

1- Approbation du compte-rendu du conseil de l'ISH du 30 septembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

Décision 27-2021

2- Vote du budget rectificatif n°2 - 2021

Cédric EDART présente le budget rectificatif et explique le transfert de 300 000€ de dépenses de personnel vers le fonctionnement autre que les charges de personnel (*ce qui comprend le montant des prestations internes de dépenses hors magasin, reprographie, téléphone et affranchissement*). Sans autre demande d'explication, le Président du conseil propose de voter ce budget rectificatif.

Le budget rectificatif est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

Décision 28-2021

3- Présentation et vote du budget 2022

Cédric EDART, présente le budget prévisionnel 2022 :

Total des recettes = 3 381 720 €
Total des dépenses = 3 305 720 €

Il y a une différence de 76 000 € qui correspond aux ressources affectées des classes prépa talents.

Le budget 2022 est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

Décision 29-2021

4- Proposition de tarification pour les certifications et formations de la plateforme des langues et certifications

Cédric EDART, en concertation avec Valérie Richardot, présente la proposition de tarification pour les certifications et formations de la plateforme des langues et des certifications pour l'année universitaire 2021-2022.



Proposition de Tarification pour les certifications et formations de La Plateforme des Langues et certifications

Année universitaire 2021-2022

	VOLTAIRE	LINGUASKILL (anglais)	BRIGHT	TOEIC et TOEFL (session privée)	DUL (cours du soir)	Autres cours ou formations
Étudiant UPHF et demandeurs d'emploi sans financement	30€	35€	35€	Quand le TOEIC est obligatoire, le 1 ^{er} passage est offert. (seulement pour les L3) À partir du second passage :55€	70€	
Étudiants autres que UPHF	Nous ne certifions que les étudiants de l'UPHF	80€	80€	Nous ne gérons pas le tarif qui est imposé par ETS GLOBAL	420€	14€ l'heure
Salariés, demandeurs d'emploi (financements entreprise, pôle emploi...)		80€	80€		700€	14€ l'heure

Le 1^{er} passage du TOEIC est gratuit pour les L3 car il est obligatoire de le passer (*obligation ministérielle*).

La proposition de tarification pour les certifications et formations de la plateforme des langues et des certifications est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil.

Décision 30-2021

5- Vote sur les tarifs de l'IEJ

Cédric EDART propose aux membres du conseil, la tarification suivante pour l'IEJ (Institut d'Études Judiciaires) :

- Correction de copies : 5€ / copie
- Ecrits : 1h payée en équivalence 1h CM
- Oraux/soutenances : 1h payée en équivalence 1h TD

Les tarifs de l'IEJ sont adoptés à l'unanimité par les membres du conseil.

Décision 31-2021

6- Bilan provisoire du semestre

Frédéric ATTAL dresse un bilan des effectifs par UA et par diplôme (*effectifs arrêtés au 06/12/2021*). En comparaison avec les effectifs de 2020, il y a un retard important dans la gestion des inscriptions administratives, beaucoup d'étudiants ne sont pas encore inscrits dans notre base (*problème de gestion au niveau du service scolarité*). Le nombre d'étudiants inscrits en master a augmenté (*cf. tableaux ci-dessous*).

Bilan provisoire du semestre

- Effectifs par UA

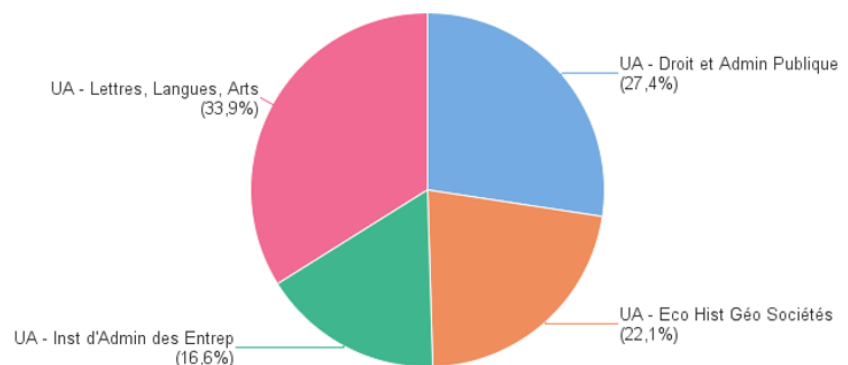
	06/12/2021	21/12/2020
DAP	1339	1433
EGHS	1064	1020
IAE	792	876
LLA	1703	1834
Apprentis	395	299
FC	87	108
Contrats pro	44	105

- Par diplôme :

Licence	73,2
Master	25,3

Répartition des effectifs

Le : 29/11/21 Répartition des inscriptions premières par UA (en %)



Frédéric ATTAL rappelle que le calendrier universitaire doit être suivi, il est important de respecter les périodes de révisions et d'examens et ajoute qu'il faudra préparer le calendrier universitaire 2022-2023 au plus vite pour le faire voter au conseil de l'ISH du mois de mars.

Emmanuelle DELATTRE précise qu'il faudra penser aux rattrapages des modules polytechniques.

Frédéric ATTAL aimerait que plusieurs licences passent en blocs de compétences (*définir des blocs de compétences par rapport aux modules pour le moment*).

7- Vote des aides accordées aux étudiants M2 recherche

Frédéric ATTAL, après discussion avec les directeurs d'UA souhaite utiliser une partie du budget de l'ISH pour aider les étudiants dans le besoin en termes de mobilité ou pour les amener dans les voies recherche. Ci-dessous les propositions d'aides :

- Aide accordée aux étudiants de master 2^e année :
Pour les étudiants inscrits dans un parcours de master en codiplomation avec une université étrangère = le parcours écritures créatives (master LLA) avec l'université de Sherbrooke (Canada), cette aide concernerait au maximum 5 étudiants que l'on pourrait aider à hauteur de 2 000€ soit 10 000€ maximum d'aide à la mobilité pour les étudiants inscrits (aide accordée pour le transport/ le logement).
- Aide accordée aux étudiants de M2 recherche :
Pour encourager à la recherche sur des sujets qui entrent dans les axes et projets de recherche de l'UPHF, soit 6 bourses d'un montant de 2 000€/bourse, soit 12 000€.

Sur ces thématiques :

- Economie, géographie, mobilités, patrimoine et tourisme (chaire patrimoine et tourisme, parcours MEET)
- Ecritures créatives et/ou traductologie (parcours homonymes)
- Ethique et droit (parcours éthique)
- Management/finances (parcours master gestion et management)
- Art/numérique (parcours humanités numériques et créations numériques, master arts)
- Observatoire des extrémismes et signes émergents (parcours HVICI ou ISoH).

Les responsables de parcours devront définir les sujets de recherche intéressant de développer, le but étant de les publier sur le site de l'ISH-UPHF.

Charles BRICOUT demande si cette aide sera cumulable avec les autres aides telles que les bourses du CROUS, la réponse est oui.

Emmanuelle DELATTRE propose que les étudiants bénéficiant de cette bourse d'aide à la recherche témoignent de leur expérience.

Stéphane LAMBRECHT souhaiterait que l'on exige à l'étudiant bénéficiant de cette bourse de faire son stage au laboratoire.

Après discussion, M. ATTAL propose de rédiger une charte si ces aides sont accordées.

- Aides à la mobilité (M2)
Aides pour rembourser des frais de déplacement et indemnités pour poursuivre des recherches sur le terrain, dans les centres d'archives ou dans toute autre institution, entreprise, dans le cadre de recherches menées pour rédiger un mémoire de recherche.
Budget maximum de 5 000€.
- Aides accordées aux projets pédagogiques
Il s'agit de projets tutorés ISH présents dans les maquettes au niveau licence 3, master 1 ou 2 (*expl : enquête de terrain*). Les étudiants devront être au cœur du projet et de son montage, chercher des ressources dont un tiers pourra être versé par l'ISH, un autre tiers par des sponsors et un dernier par eux-mêmes (*participation*).
L'ISH versera aux associations étudiantes une subvention correspondant à sa participation et les demandes seront approuvées par le conseil de l'ISH.

Mohamed RAMDANI pose la question suivante : pourquoi les projets étudiants devraient être votés au conseil de l'ISH alors qu'ils étaient auparavant votés au conseil de l'UA ? Frédéric ATTAL explique que cela doit être voté au conseil de l'ISH pour assurer un minimum de transparence mais que les projets peuvent être votés au sein du conseil de l'UA avec au préalable l'accord du directeur de l'ISH.

Emmanuelle DELATTRE souhaite avoir connaissance des marchés, procédures et calendriers afin d'organiser des projets, notamment en ce qui concerne la partie financement.

Les projets présentés par Frédéric ATTAL sont adoptés à l'unanimité par les membres du conseil.

Décision 32-2021

8- Point sur les groupes de travail pour les nouvelles formations

Nicolas LEBLOND présente le projet de fusion DEUST / LP assistant juridique, où sera proposé en 3^{ème} année deux parcours. De même dans le parcours AES avec la fusion du DEUST MCS et la LP intervention sociale, le diplôme d'administration générale (DAG) sera peut-être supprimé pour fusionner et créer une licence d'administration générale plus professionnalisante pour répondre à des besoins spécifiques notamment dans les mairies, les collectivités territoriales.

Mathieu CARON propose de créer un deuxième parcours en master droit public, le parcours « éthique publique des affaires » avec la possibilité de nouer un partenariat avec d'autres établissements. Frédéric ATTAL demande à ce que ce projet soit proposé au plus vite avant février, si le conseil accepte, afin de pouvoir ouvrir à la rentrée de septembre 2022.

Frédéric ATTAL annonce que deux parcours vont changer de nom :

- le master GTDL constitué du parcours MEET = Mobilités Environnement Expertise Territoriale deviendra MEET= Mobilités, Environnement Et Tourisme.
- le master droit des affaires qui avait un parcours droit des transports et un parcours droit social, deviendra pour le parcours droit des transports, le parcours « juriste en entreprise ».

Frédéric ATTAL propose avec Sylvie SCOYEZ d'ouvrir un nouveau parcours à l'IAE : le parcours « marketing » et souhaite qu'il y ait un groupe de travail en ce sens.

Les propositions remontées sont adoptées à l'unanimité par les membres du conseil.

Décision 33-2021

9- Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17h35.